

INITIATION À LA BRODERIE AU FIL D'OR – 25 ET 26 JANVIER 2025 OU 17 ET 18 MAI 2025

OBJECTIF : S'initier à la broderie au fil d'or

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Réaliser une planche présentant un large éventail de points et d'ornements brodés au fil d'or.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public adulte

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi le cours de broderie d'art à l'AAAV ou équivalent

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

12 heures en présentiel

Deux journées de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, un week-end hors vacances scolaires zone C.

L'AAAV se réserve le droit de ne pas ouvrir ce stage si le nombre de participants est insuffisant.
Confirmation 15 jours avant date du stage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Mini : 6 - Maxi : 12

PRIX : 250 €

Formation professionnelle : 300 €

Rappel : adhésion à l'AAAV obligatoire :

Membre : 30€

Membre bienfaiteur : 100 € ou montant libre

Prévoir 2 € pour les aiguilles apportées par le formateur

LIEU DE LA FORMATION

28 bis, Chemin du Tour des Bois

78400 CHATOU

CONTENU DE LA FORMATION

Réalisation d'une planche présentant un large éventail de points et d'ornements réalisés au fil d'or.

Apprentissage des techniques de base :

Montage du métier - Pose de la canetille sur bourrage carton, bourrage feutrine et bourrage mèche - Apprentissage des points de tige, de nœuds, de chaînette, de couchure - Pose de paillettes, de jaseron, de lames - Pose à la puce de paillettes - Démontage du métier

A APPORTER

Outils : métier à broder, petits ciseaux à bouts pointus.

Tissu de 30cm sur 40 cm (toile ou lin serré)

Matériel fourni : cannetilles, fils d'or..., aiguilles

PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S) – Marie FOURCADE

CAP broderie d'art à la main (Lycée Octave Feuillet) - École de broderie d'art Lesage.

MÉTHODES ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Méthode démonstrative. Explications et démonstrations des gestes par le formateur, suivi de la réalisation par le stagiaire. Correction par le formateur, au fur et à mesure de la réalisation et au final.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle du travail effectué au fur et mesure des étapes de réalisation. Évaluation initiale des acquis. Évaluation formative de l'objectif de développement des compétences. Questionnaire d'évaluation de la formation en fin de stage.

MOYENS TECHNIQUES

Mise à disposition d'un atelier doté d'outils et gros matériels (hors cuirs et papiers) nécessaires à l'exécution des réalisations

ATELIER D'ARTS APPLIQUES DU VESINET - Formation d'adultes aux métiers d'art

Association Loi 1901 – Siret : 324 096 130 00020 – APE 9499Z – Siège social : Mairie du Vésinet 60 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet

Administration et formation : 28 bis Chemin du Tour des Bois - 78400 Chatou - 01 39 52 85 90 – aaav@wanadoo.fr – www.aaav.asso.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11780461178 auprès du préfet de la région Ile-de-France (ce n° d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Association non assujettie à la TVA (art. 261-7 du CGI)